

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2016

Le sept mars deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusées : Marie-Laure PINET (pouvoir à Christelle DAMARIN), Chantal DEGOUTES (pouvoir à Benoît CHADUIRON)

Absents : Didier MICHALLET, Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Benoît CHADUIRON

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'ajout des points suivants :

- Mise en place du dispositif de participation citoyenne
 - Avenant au marché de travaux « Production de chaleur par géothermie verticale associé à des panneaux solaires pour géostockage sous sol granitique »
- Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 25 janvier 2016 dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance.

DELIBERATIONS

• Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour que le Centre de gestion du Rhône mène pour le compte de la commune la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance afin de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL.

• Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'assistance à maître d'ouvrage pour l'étude du besoin, la rédaction et le lancement d'une procédure de marché public d'assurance

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour adhérer par convention au groupement de commande pour l'assistance à maître d'ouvrage pour l'étude du besoin, la rédaction et le lancement d'une procédure de marché public d'assurance dont le coordonnateur sera la commune d'Amplepuis.

• Convention constitutive d'un groupement de commande pour le PATA

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité pour adhérer par convention au groupement de commande pour le PATA dont le coordonnateur sera la commune de Ranchal.

• **Cession d'une partie du chemin rural n° 3 « chemin du Martinon », situé au lieu-dit « Le Martinon »**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide la vente du tronçon du chemin rural n° 3 pour une superficie de 50 m², dont le prix de vente est fixé à 45 euros par mètre carré ainsi que pour une superficie de 24 m², dont le prix de vente est fixé à 10 euros par mètre carré. Les frais, droits et honoraires occasionnés par ces ventes seront à la charge des acquéreurs. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié correspondant.

• **Cession du chemin rural n° 10 « chemin de la Goutte Pouilly », situé au lieu-dit « Les Grandes Terres »**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide la vente du chemin rural n° 10 pour une superficie de 862 m², dont le prix de vente est fixé à 1,13 euros par mètre carré. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette vente sera à la charge l'acquéreur. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié correspondant.

• **Mise en place du dispositif de participation citoyenne**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, adopte à l'unanimité le principe du dispositif de participation citoyenne.

• **Avenant au marché de travaux « Production de chaleur par géothermie verticale associé à des panneaux solaires pour géostockage sous sol granitique »**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'avenant n° 1 de 2 742 € pour le lot n° 2 du marché de travaux « Production de chaleur par géothermie verticale associé à des panneaux solaires pour géostockage sous sol granitique.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 45.